

FONDATIIONS SOLIDES. AVENIR PROMETTEUR.

Principal administrateur

juin 2023

CONTEXTE

Au Canada, la certification des semences repose sur un partenariat public-privé de longue date entre l'ACIA et l'ACPS, habilité par les pouvoirs délégués de l'ACPS en vertu de la Loi sur les semences et du *Règlement sur les semences*. Cela signifie que, contrairement à la plupart des pays, la certification des semences du Canada est divisée entre la certification des cultures de semences (normes sur les champs) et la certification des semences (normes sur les semences).

À titre de tierce partie sans but lucratif et indépendante, l'ACPS est chargée des normes en matière de pureté variétale pour toutes les espèces (sauf les pommes de terre), de la certification des cultures de semences et de la certification des semences de classe Sélectionneur et Select. Pendant ce temps, l'ACIA supervise les inspections de cultures, la conformité des systèmes et les normes en matière de certification pour les semences de classe Fondation, Enregistrée et Certifiée.

LA PROCHAINE ÉTAPE

Alors que tout le secteur collabore pour moderniser notre système de semences, nous devons prioriser un processus plus simple qui découle de la consolidation et de la rationalisation de notre actuel système compliqué et à plusieurs niveaux.

NOTRE PLAN

L'avenir de notre secteur des semences est un système de certification des semences dirigé par l'industrie et habilité par le gouvernement, **l'ACPS en étant le principal administrateur** grâce à un guichet unique numérique qui gère toutes les fonctions de certification des semences au nom du gouvernement.

PRINCIPAL ADMINISTRATEUR

Regrouper les services fournis par l'ACIA et l'ACPS et faire de l'ACPS le principal administrateur donnerait lieu à un processus de certification plus simple :

- Élimine l'asymétrie réglementaire et administrative
- Élimine les manques d'information
- Crée des processus rationalisés et souples pour la certification
- Renforce l'amélioration continue et l'adoption des technologies
- Priorise l'expérience des utilisateurs
- Maintient la qualité, la confiance et l'assurance de l'identité génétique
- Conserve la surveillance gouvernementale

RÔLE DU GOUVERNEMENT

En termes pratiques, le processus serait relativement simple. Après entente entre l'ACIA et l'ACPS, le travail administratif sera confié à l'ACPS. Toutefois, il est nécessaire que l'ACIA demeure l'autorité de réglementation responsable pour les semences et la certification des semences au Canada.

À ce titre, l'ACPS donnerait à l'ACIA les outils requis pour surveiller le système de certification des cultures de semences du Canada de manière efficace et efficiente. Cela signifierait des responsabilités supplémentaires, notamment :

- Fournir une plateforme numérique de certification des semences pour administrer et superviser la certification des semences du Canada et de l'OCDE.
- Être le principal point de contact pour toutes les questions relatives aux opérations de certification des semences.
- Administrer les étiquettes officielles, y compris les licences pour imprimer.
- Examiner les résultats des essais de vérification des variétés, les vérifications des ESA et des laboratoires et présenter à l'ACIA des recommandations pour des mesures correctrices.

En cessant de se concentrer sur l'administration quotidienne de la certification des semences, l'ACPS peut examiner là où ses efforts de réglementation des semences pourraient avoir l'incidence la plus positive – préférablement dans les domaines de la science, de la mise en application et de la coordination internationale.

L'ACIA garderait ses responsabilités de surveillance du système, continuerait d'administrer les programmes canadiens de vérification et d'enregistrement des variétés et représenterait le Canada à titre d'autorité nationale désignée auprès des Systèmes de semences de l'OCDE.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Outre l'administration quotidienne de la certification des semences, il y a quelques autres points à envisager pour ce qui est du partage passé des responsabilités entre l'ACIA et l'ACPS.

- **Formation en inspection des champs** : L'ACPS collaborera avec l'Association des SICSA pour élaborer des outils de formation sur l'inspection des cultures et administrer l'apprentissage en ligne pour les inspecteurs de cultures de semences. C'est encore l'ACIA qui délivrerait les permis à ces inspecteurs et réaliserait les examens pratiques dans les champs.
- **Certification de l'OCDE** : L'ACPS gérerait l'administration quotidienne des Systèmes de semences de l'OCDE, y compris l'attribution du numéro de référence de l'OCDE, la coordination de l'envoi des échantillons et les essais ainsi que la délivrance des certificats de variété. Cet arrangement serait semblable à celui que la USDA a avec les agences de l'AOSCA. L'ACIA demeurerait l'autorité nationale désignée aux Systèmes de semences de l'OCDE.
- **Personnel** : Pour réaliser ce futur cadre, l'ACPS devrait ajouter 13 personnes à plein temps à son effectif actuel. En tant qu'organisation en travail à distance, la plupart des nouveaux membres du personnel de l'ACPS pourraient travailler dans les régions qu'ils desservent. L'ACPS est ouverte au recrutement des employés actuels de l'ACIA, comme le modèle français du SEMAE SOC.
- **Financement** : L'ACPS exige la plupart des droits au départ (droits de superficie et droits d'adhésion) avant que la semence soit vendue et que la valeur de la certification des semences soit effectivement réalisée. L'ACPS souhaiterait faire la transition vers un modèle de droits fondés sur le tonnage de semences certifiées et le nombre d'étiquettes émises. Ce changement permettrait à l'ACPS d'adopter une approche holistique des évaluations de la certification des semences et reproduirait ce qui se fait dans la plupart des autres administrations. Des droits d'évaluation de faible superficie seraient exigés afin de s'assurer qu'un droit de service minimum est récupéré pour le service rendu.

EXEMPLES INTERNATIONAUX

À l'échelle internationale, des secteurs de semences matures ont transféré la plus grande partie de l'administration quotidienne de la certification des semences à une entité non gouvernementale.

Des exemples dignes de mention comprennent :

- NAK (Pays-Bas)
- NIAB (Angleterre)
- SEMAE (France)
- SANSOR (Afrique du Sud)